

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE
ET D'AMENAGEMENT PUBLIC
DU TREGOR**

ZA Conventant Vraz – 22220 MINIHY-TREGUIER
02.96.92.34.99

L'an deux mille quinze le deux décembre à 18h30,

Le Comité Syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE ET D'AMENAGEMENT PUBLIC DU TREGOR, légalement convoqué le 10 novembre 2015, s'est réuni à TREDARZEC - Salle de la Mairie - (séance publique) sous la présidence de Monsieur Jacques GOISNARD, Président.

Secrétaire : Monsieur BEAUVARGER Yves.

Nombre de membres en exercice : 50

Étaient présents : 37

BERHET	DROUMAGUET Pierre Yves	TITULAIRE
BERHET	MERRER Louis	TITULAIRE
CAMLEZ	BRIAND Yvon	TITULAIRE
CAMLEZ	GUIOMAR Gildas	TITULAIRE
HENGOAT	COLIN Guillaume	TITULAIRE
HENGOAT	FREMERY Bernard	TITULAIRE
KERBORS	GUILLAUME Michel	TITULAIRE
KERBORS	MORVAN André	TITULAIRE
LANGOAT	BELLECC David	TITULAIRE
LANGOAT	BOULANGER Jean François	TITULAIRE
LANMERIN	GOISNARD Jacques	TITULAIRE
LANMERIN	SALIOU Jean François	TITULAIRE
LA ROCHE DERRIEN	MEUR Jean Luc	TITULAIRE
LA ROCHE DERRIEN	LESCOUARC'H Christian	SUPPLEANT
MANTALLOT	COURGIBET Pascal	TITULAIRE
MANTALLOT	LAUDREN Jean Maudez	TITULAIRE
MINIHY-TREGUIER	LOYER Joanne	TITULAIRE
MINIHY-TREGUIER	ZEPPENFELD Ingo	TITULAIRE
PENVENAN	FOUNTAS Guy	TITULAIRE
PLEUDANIEL	HENRY François	TITULAIRE
PLOUËC DU TRIEX	BOUGET Alain	TITULAIRE

à suivre

PLOUËC DU TRIEUX	LE GARSMEUR Emile	TITULAIRE
PLOUGRESCANT	PATEZOUR Roland	TITULAIRE
PLOUGRESCANT	NEUKUM Jean	SUPPLEANT
PLOUGUIEL	HUONNIC Pierre	TITULAIRE
PLOUGUIEL	PICARD Jean Joseph	TITULAIRE
POMMERIT-JAUDY	GUILLOU Jean-Paul	TITULAIRE
POMMERIT-JAUDY	LE GOAS Patricia	TITULAIRE
POULDOURAN	PIERRE Joël	TITULAIRE
PRAT	TOUCHAIS Jean-François	TITULAIRE
QUEMPERVEN	DUVAL Claude	TITULAIRE
QUEMERVEN	TREMEL – JUMPERTZ Catherine	SUPPLEANTE
RUNAN	LE BIANIC Yvon	SUPPLEANT
TREDARZEC	BEAUVERGER Yves	TITULAIRE
TREDARZEC	FLOURY Albert	TITULAIRE
TREZENY	GAUTHIER Guy	TITULAIRE
TROGUERY	COSSIC Yvon	TITULAIRE

Soit un total de : trente sept votants

Titulaires absents non représentés :

- LE ROUX Joël et LE GRAVET Sébastien (COATASCORN)
- KERELLO Martial et LE ROLLAND Yves – excusés (COATREVEN)
- BODEUR Loïc (PENVENAN)
- LOAS Thierry - excusé (PLEUDANIEL)
- LE MERDY Yves (POULDOURAN)
- PERROT Bernard (PRAT)
- LE JEAN Joël – excusé (RUNAN)
- DE COETLOGON Loïc et RENAULT Pascal (TREGUIER)
- LE QUEMENER Michel – excusé (TREZENY)
- BERTHELOT Yves (TROGUERY)

Le quorum étant atteint, Mr le Président ouvre la séance.

à suivre

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Président expose :

« Conformément à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor a été présenté par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015.

Monsieur le Préfet propose la dissolution du Syndicat de voirie et d'aménagement public du Trégor (SIVAP DU TREGOR) sous réserve :

- ✓ **de la création d'un nouvel EPCI à fiscalité propre incluant Lannion Trégor Communauté (LTC) et Communauté de Communes du Haut Trégor (CCHT) ;**
- ✓ **de la mise en place d'une convention entre cet EPCI à fiscalité propre et les deux communes membres de Pontrieux Communauté (Plouëc du Trieux et Runan) pour l'exercice de cette compétence.**

Pour rappel, le SIVAP DU TREGOR est constitué de 25 communes adhérentes situées à cheval sur le périmètre de 4 intercommunalités :

Communauté de Communes du Haut Trégor :

Camlez, Coatreven, Hengoat, Langoat, Lanmérin, La Roche Derrien, Minihy-Tréguier, Penvenan, Plougrescant, Plouguiel, Pommerit-Jaudy, Pouldouran, Tréguier, Trézény, Troguery ... soit 15 communes constituant la CCHT dans son intégralité.

Lannion Trégor Communauté :

Berhet, Coatacorn, Mantallot, Prat, Quemperven (**ex Communauté de Communes du Centre Trégor**)

Communauté de Communes de la presqu'île de Lézardrieux :

Kerbors, Pleudaniel, Trédarzec

Communauté de Communes de Pontrieux Communauté :

Plouëc du Trieux, Runan

Dans sa proposition d'évolution des périmètres des intercommunalités à fiscalité propre Monsieur le Préfet a formulé le projet N°7 : Fusion de Lannion Trégor Communauté + la Communauté de communes du Haut Trégor + la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux.

Les Collectivités concernées ne s'étant pas toutes positionnées à ce jour sur le projet soumis, il n'est pas possible d'établir dans quelles proportions le périmètre du SIVAP DU TREGOR sera impacté par ces fusions mais il doit cependant assurer la continuité du service auprès de ses communes adhérentes. »

Après en avoir délibéré, le Comité syndical - à la MAJORITÉ :

- 2 CONTRE

(Joanne LOYER – Minihy Tréguier et Patricia LE GOAS – Pommerit Jaudy)

- 13 ABSTENTIONS

(Pierre Yves DROUMAGUET et Louis MERRER - Berhet ; Michel GUILLAUME et André MORVAN - Kerbors ; Jean Maudez LAUDREN et Pascal COURGIBET - Mantallot ; Ingo ZEPPENFELD - Minihy Tréguier ; François HENRI – Pleudaniel ; Jean NEUKUM et Roland PATEZOUR - Plougrescant ; Jean François TOUCHAIS - Prat ; Claude DUVAL et Catherine TREMEL JUMPERTZ - Quemperven)

- 22 POUR

- ✓ **PREND ACTE** de la proposition de Monsieur le Préfet ;
- ✓ **DEMANDE** à Monsieur le Préfet d'ajuster son projet initial au nouveau périmètre qui sera issu de la phase de consultation avec, pour l'exercice de cette compétence, mise en place d'une convention entre le nouvel EPCI à fiscalité propre qui sera créé et les communes membres du SIVAP DU TREGOR qui ne seraient pas intégrées ;
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre cet avis à Monsieur le Préfet.

Fait à MINIHY-TREGUIER, le 02 décembre 2015
Le Président, Jacques GOISNARD



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 08 décembre 2015 et de la publication le 08 décembre 2015.
Le Président, Jacques GOISNARD



